

## Liste des pièces justificatives pour une première demande de certificat de résidence « vie privée et familiale » auprès de la préfecture

### Le jour de votre rendez-vous :

Le jour du rendez-vous vous devrez fournir une série de pièces justificatives (**originaux + photocopies**) :

### Liste des pièces à fournir

- Visa long séjour portant le motif du séjour ;
- Passeport en cours de validité ;
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Visa long séjour ou certificat de résidence « scientifique » de votre conjoint(e) chercheur/se ;
- Convention d'accueil de votre conjoint(e) chercheur/se ;
- Extrait d'acte de mariage ;
- Si vous avez des enfants : extrait d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone. Si vous êtes hébergé par un particulier, vous devrez aussi fournir une attestation d'hébergement complétée et signée par la personne qui vous héberge et une copie de sa pièce d'identité. Pour vous procurer un formulaire d'attestation d'hébergement (aussi appelé attestation d'accueil) contactez la mairie la plus proche de votre lieu de résidence. Si vous êtes hébergé à l'hôtel : une attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- 3 photos d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) ;

### Le jour de la délivrance de votre titre de séjour :

- Un justificatif de paiement de la taxe correspondante (**269 €**).